

points - info

DE REPÈRES

avril 2008

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ; Tel : 01 40 63 28 10 ; Fax : 01 40 63 28 15 et sur internet www.irhses.snes.edu ; irhses@snes.edu

L'IRHSES n'est pas qu'un supplément d'âme !



Notre profession est en profond renouvellement. Le taux de jeunes collègues néo-titulaires croît rapidement dans un nombre de plus en plus grand d'académies.

Le gouvernement veut utiliser cette période charnière pour remodeler en profondeur notre métier, redéfinir nos services, nos missions, nos statuts. Cela donne lieu à des luttes, parfois dures, dans de nombreux endroits.

Ce renouvellement touche aussi nombre de responsables syndicaux de S1 mais aussi de S2 et de S3.

Mais de nombreux collègues méconnaissent notre histoire. Celle de notre profession. Comment ont été calculés nos services d'enseignants à 18h et 15h après la Libération, fixés ensuite par le décret de 1950, de quoi sont constitués nos salaires (pour lesquels circule régulièrement encore la fable d'une rémunération de 10 mois répartie sur 12), d'où viennent nos statuts élaborés dans les années 1970... ? De même, beaucoup méconnaissent l'histoire de notre syndicalisme. Quelles sont les grandes luttes qui ont forgé notre identité, sur quoi se fonde notre exigence permanente de démocratisation de l'enseignement et de revalorisation de notre condition et de nos métiers ? Pourquoi les tendances, et à quoi correspondent-elles ? ... Que de questions qui nécessitent de faire appel à l'histoire que les militants les plus anciens peuvent aider à transmettre.

L'IRHSES, chargé de gérer les archives du SNES et de participer à la formation syndicale, peut bien sûr favoriser cette transmission de témoin entre les générations de militants.

D'ores et déjà, nous pensons que ce qui se passe cette année autour du 40^{ème} anniversaire du mouvement de Mai-juin 1968, peut être une occasion de poursuivre le travail que mène notre Institut depuis 1986, en particulier depuis 1989, à travers tous les numéros de *Points de Repères*.

L'appel à contribution lancé dans le dernier *Points de Repères-info* commence à être entendu : plusieurs camarades ont proposé de nous envoyer leurs témoignages sur ce qu'ils ont vécu en 1968 (ainsi vous trouverez dans ce numéro le début du témoignage de Gaston Fugier sur les luttes menées au lycée de Die dans la Drôme) ; un camarade de Nice a proposé de nous envoyer le mémoire de maîtrise sur « Mai 68 dans les Alpes maritimes » qu'il a présenté il y a une vingtaine d'années et qu'il nous présentera dans un prochain numéro de *PdR-info*.

C'est bien ainsi, par une participation plus large de militants, que l'IRHSES pourra jouer son rôle, parce qu'en cette période, plus que jamais, le SNES a besoin de l'IRHSES.

Alain DALANCON, Pierre PETREMAN, Gérard RÉQUIGNY

La revue de l'Institut de recherches de la FSU

nouveaux regards 40

40^{ème} nouveaux regards

NUMÉRO SPÉCIAL Mai 68 aujourd'hui

avec René Marjane, Gérard Mager, Louis Brail, Danièle Faraboulet, Jeanne Trépoite, Danièle Marjane, Jean-Philippe Lapidis, Alain Mercadillo, Christian Laval, Alain Salomon, David Pinau, Pierre Silberman, Christian Charrier, Raphaël Schindler, Eli Salomon, Denis Pagan, Michel Deschamps, Louis Anau, Serge Audier...

MAI 1968 AU RISQUE DES SCIENCES SOCIALES car nous avons voulu éviter l'écueil de l'assopse, du grand témoin animé par sa participation historique à l'événement, du philosophe construisant une métaphysique à l'usage du public. Hormis quelques témoignages de militants anonymes à cette époque et les articles de quelques spécialistes qui travaillent avec l'Institut de recherches de la FSU, l'essentiel du dossier est composé par les travaux de chercheurs en sciences sociales. Leurs contributions tor-dent souvent le coin à quelques idées reçues.

LES SCIENCES SOCIALES AU RISQUE DE MAI 1968 dans la mesure où on lira dans les contributions que des modèles d'analyse dominants dans certaines sciences sociales, comme la sociologie par exemple, sont contestés voire falsifiés. Qu'il soit probablement pour comprendre cet événement constructeur de nouveaux modèles explicatifs.

à commander à : Institut de la FSU 104 av R. Rolland 93260 - Les Lilas 12 € le numéro

Dans le prolongement du numéro 40 de « nouveaux regards », l'Institut de la FSU organise une rencontre débat le 21 mai de 10h à 17h sur le thème « Mai 68, à l'épreuve des sciences sociales » à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Il est nécessaire de s'inscrire auprès de l'Institut pour obtenir un badge permettant l'entrée dans l'amphi.

institut@institut.fsu.fr

Mai 1968 à Die (Drôme) et dans son lycée.

un témoignage de Gaston FUGIER

1ère partie : avant 1968

Mai 68 à Die se traduit par une évolution certaine. Evolution des rapports entre les personnes, évolution des alliances entre les groupes organisés. Les modalités de notre lutte pour la défense du Lycée de Die en 1972 ont donné lieu en leur temps à des inquiétudes et à des critiques de la part de notre organisation syndicale. C'est que le rythme auquel ce combat s'est déroulé, ses méthodes, ses succès et ses limites s'expliquent pour beaucoup par les rapports qui s'étaient créés à Die en Mai 68. Mon objet n'est pas ici de raconter cette lutte, mais ce qui a permis de la mener, c'est à dire l'évolution progressive de la petite communauté qui y a pris part unanimement. Il me faudra donc commencer ce récit quelques années avant la rentrée de l'automne 1967.

C'eût été presque possible sur la base des documents syndicaux que je gardais depuis lors, augmentés des articles du Journal du Diois (JdD) de l'époque. Mais pour éclairer certaines zones d'ombre et même tester la véracité de certaines affirmations, j'ai préféré remonter jusqu'en 1965 dans les archives du journal. Une étude complète demanderait de rechercher les archives des secrétaires syndicaux du Syndicat National des Enseignements Secondaires (SNES) qui m'avaient précédé à l'échelon local (S1) d'autres archives de syndicats et d'organisations, d'autres journaux... je laisse la porte ouverte à de nombreuses mises au point.

Si je m'en remets à un historique de la défense du Lycée rédigé le 19 mai 1969 par le secrétariat départemental (S2) du SNES, il donne la rentrée 1960 comme point de départ du combat. La Terminale Math-Elém était supprimée, ses élèves regroupés à Crest. Le gouvernement cherchait à rationaliser et à économiser. L'Education Nationale venait de se laisser déborder par le baby-boom. On avait d'abord essayé de former plus d'enseignants primaires, mais bientôt, l'urgence avait conduit à recruter du personnel auxiliaire. En outre, en 1959, le régime gaulliste tout nouveau avait lancé la réforme Berthoin, qui ouvrirait l'école secondaire à tous les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans. Cela représentait 45% d'élèves en plus.

Cette démocratisation était souhaitable et justifiée, mais la formation des professeurs titulaires, suffisante tant que leurs élèves étaient sélectionnés par l'examen d'entrée en sixième,

n'était pas si bien adaptée à l'arrivée d'enfants qui n'avaient pas tous le même niveau. Et surtout, elle allait devoir recourir au palliatif qui avait déjà servi pour le baby-boom : l'auxiliaariat.

Pour ne pas aller trop loin dans cette voie, la solution envisagée était de concentrer les élèves dans un plus petit nombre d'établissements plus grands. On en vantait l'économie et les mérites. On soulignait l'avantage d'y trouver une plus grande liberté d'orientation : variété de choix en langues, en types d'enseignement. Mais cette carte scolaire expatriait les adolescents et créait un vide dans les régions à faible densité de population. L'enseignement secondaire à Die datait de la fondation des Ecoles Primaires Supérieures municipales à partir de la décennie 1880. La ville avait mis en place progressivement un Lycée Nationalisé mixte, Classique, Moderne, et Technique. Les Diois mirent du temps à comprendre qu'au terme de l'évolution ils ne conserveraient qu'un collège, un CES. Je ne sais quelle fut leur réaction en 1960, mais on peut extrapoler à partir des événements qui suivirent.

Le plan de cette évolution avait été publié dans le décret du 3 août 1963, dit "Réforme Fouchet". Le 26 septembre, le général de Gaulle visite Die. *"Le bruit court que le maire va mener la vie dure au Président [...] 'Dégradation du climat social, inégalité des revenus, inquiétudes sur la pérennité du Sénat...' 'Vous êtes sénateur' répond de Gaulle, et vous avez fait un discours de sénateur, c'est bien naturel"* (d'après le **Cahier n°5 de l'Institut Marius Moutet**) Le Président, écrivain soigneux, pouvait préférer dans ses improvisations des platitudes ambiguës, comme : *"Je vous ai compris"*, ou *"Vive le Québec... libre"*. Sa réponse de Die était-elle une boutade d'homme pressé ou un quolibet à l'encontre d'une fonction que la 5^e République avait rendue purement honorifique et dénuée de pouvoir ?

Maurice Vérillon, sénateur socialiste depuis 1959, était membre du bureau fédéral de la SFIO depuis 1961. Il était aussi maire de Die et conseiller général depuis 1947. Les Diois qui acclamèrent de Gaulle ce jour-là ne craignaient sûrement rien pour leur Lycée, dont semble-t-il leur sénateur n'avait pas jugé nécessaire de parler. C'est apparemment la circulaire du 5 janvier 1965 qui suscita enfin un certain nombre de démarches

de sa part. Le 22 février, consultant à Paris les "autorités ministérielles qualifiées", il put rapporter l'assurance que le 2^o cycle du Lycée de Die n'était pas menacé. Il en rendit compte aux deux APEL (Associations de Parents d'Elèves)

L'association laïque de Die avait été fondée peu de temps avant. Cette date tardive mériterait l'examen ; elle est surprenante dans un pays où la laïcité avait été l'objet d'un long combat. Il est peu vraisemblable que la protestation contre la loi Debré de 1960 n'ait pas mobilisé tant soit peu les Diois. Il est cependant probable que les tensions religieuses qui avaient autrefois motivé le combat laïque à Die s'étaient estompées depuis. Il est donc possible que le déclencheur de cette fondation ait aussi été la circulaire du 5 janvier.

Le compte-rendu du 22 février 1965 annonce aussi la visite d'un inspecteur de la carte scolaire, qui "évoquera les problèmes d'aménagement et de construction". Dans l'esprit de l'administration, les projets pouvaient bien ne concerner rien de plus que le futur CES. Mais comme l'idée d'une partition entre les deux cycles n'avait encore aucune vraisemblance dans l'esprit de la population, ces constructions et cet aménagement étaient "de nature à rassurer les parents d'élèves et tous ceux qui [étaient] attachés à la défense de notre Lycée."

La rentrée suivante vit d'ailleurs la création d'une nouvelle 6^o et d'une 1^o économique. On construisait deux nouvelles classes préfabriquées. L'effectif passait à 570 élèves, une augmentation de 10%. Quant à l'internat, il augmentait de 15% côté garçons et 16% côté filles. Le compte-rendu du conseil municipal publié dans le Journal du Diois du 13 novembre 1965 prévoit la construction d'un gymnase et une rencontre avec le ministre lui-même. Le sénateur - maire en a rapporté des apaisements : le lycée "bénéficiera sans aucun doute de la position géographique de notre ville, quelque peu éloignée des grands centres." (La distance n'est pas seule en cause : les faits divers de la mauvaise saison rapportent un grand nombre d'accidents — souvent bénins — causés par le verglas sur la route de Die à Valence)

Malgré les progrès et les apaisements annoncés, l'inquiétude régnait pourtant dans certaines catégories de la population. C'est ce qui motiva la prise de parole du Sénateur à l'issue de la distribution des prix du 26 juin 1966. Elle occupe la plus grande partie de l'article du Journal du Diois. "Des renseignements, heureusement inexacts, ont semé un vent de panique parmi les parents d'élèves,

voire parmi le corps enseignant du Lycée. Les enquêtes auxquelles se livrent les inspecteurs généraux [...] ont provoqué des commentaires et des conclusions prématurées.

Selon certains, le second cycle était supprimé, et selon d'autres, le Lycée de Die était condamné à disparaître [...] je suis en mesure de vous affirmer qu'il n'en est rien."

Le sénateur-maire rapporte ensuite cinq interventions successives. En fait, renvoyé du Rectorat au Conseil Académique et de là au Ministère, il avait finalement obtenu le 22 juin 1966 une lettre apaisante de Christian Fouchet. Elle contenait deux promesses : "J'ai décidé que l'organisation actuelle, qui donne toute satisfaction depuis plusieurs années déjà, subsistera et que les élèves du second cycle continueront à se répartir entre les Lycées de Crest et Die et tant que les effectifs le justifieront.

En outre, je puis vous assurer que, le moment venu, je ne manquerai pas d'examiner personnellement le dossier en tenant le plus grand compte de tous les intérêts en présence et notamment des arguments que vous m'avez développés."

Ceux que l'orateur accuse sans autre précision sont certainement des syndiqués et des parents organisés en association. La section SNES et la jeune Association Cornec de Die étaient sûrement impliquées. Il y avait dans la section SNES depuis octobre 1965 Renée Baubet, qui fut secrétaire du S1 jusqu'à sa mutation en octobre 1968, L'historique du S2 du SNES mentionné plus haut précise les termes de l'arrangement accepté par Fouchet. La terminale Math Élémentaire restait à Crest, Sciences Expérimentales et Philosophie étaient regroupées à Die.

En septembre 1966, Maurice Niveau, nouveau recteur, accompagné de l'inspecteur d'académie Padovani, discute d'une construction qui remplacerait les 18 classes préfabriquées et regrouperait les internats des deux sexes pour un effectif de 300. Les travaux débuteraient en 1968, pourtant, en attendant, deux dortoirs et une salle d'eau sont aménagés au vieux lycée de garçons et les salles d'études du lycée de filles sont refaites.

En octobre 1966, pendant l'assemblée générale de l'association laïque, nous notons que les parents d'élèves ne la distinguent pas encore bien de sa concurrente, ils s'affilient un peu au hasard. Notons surtout que le sénateur répète "Nous voici tranquilles pour quelques années." Il ne dit pas cela aux parents de la PEEP le 5 novembre, sans doute

parce qu'ils sont plus confiants. Il leur explique la réforme des CES, avec des instituteurs pour le 1^o cycle court, des licenciés pour le cycle long. (L'établissement continuait à l'époque à embaucher des contractuels pour le dessin et les arts ménagers. Son budget ne lui permettait pas d'assurer l'éducation musicale, on choisissait de maintenir en place les contractuels déjà en service). Le sénateur annonce aussi que les classes pratiques commenceraient dès la 6^{ème}.

1966-67 est une année de répit. Le conseil municipal de ce mois ne traite que du gymnase, que l'établissement partagera avec les sociétés locales. Le lycée de garçons est nommé dans un article amusant d'un collaborateur du Journal du Diois : "*L'extinction de voix de 'Léonie' inquiète beaucoup les Diois*". L'horloge du Lycée, dont la sonnerie était en panne, était surnommée Léonie en souvenir de son donateur, le député "*Archimbaud Léon, né à Poyols*", comme il disait quand il intervenait à la Chambre. Mais le JdD dissipe soudain cette atmosphère lénifiante le 17 juin 1967. Il publie un article qui envisageait les dégâts causés par le déclin démographique du Diois et les choix politiques du moment.

Il constatait que l'établissement a perdu depuis 1965 une 3^{ème} sur trois et une 2^{nde} sur deux. A la rentrée 1967, le lycée de Crest rompt l'équilibre négocié avec Fouchet, en réclamant l'ouverture d'une terminale A qui enlèverait à la nôtre la plupart de ses élèves et la condamnerait à disparaître. Les Math Elem de Crest supprimées sont remplacées par Sciences Ex et Philo, classes qui enlèvent un fort effectif à Die. A la même date, une 1^{ère} sur deux, la 1^{ère} C de Die (sciences et maths) sera aussi supprimée. La 2^{nde} et la 1^{ère} économiques iront inévitablement dans un établissement technique. Dans ces conditions, proviseurs et professeurs refusent de se fixer à Die ou de s'y faire nommer.

Le choix politique préconisé s'opposait sur deux points au régime mis en place : il fallait provisoirement rattacher au Diois le canton de Saillans (qui contenait la collectivité pédagogique de Vercheny) et pour le long terme obtenir en faveur de Die une dérogation automatique à la carte scolaire pour des raisons médicales reconnues justifiée par l'altitude et le climat. Ce texte, nécessairement étayé par des informations issues du lycée, émanait du Syndicat ... d'Initiatives ! Ceci laisse deviner la méfiance d'une partie des élites locales à l'égard de tout

mouvement syndical, automatiquement présumé rouge. On peut constater que le journal n'avait encore publié à ce sujet aucun texte militant provenant des syndicats d'enseignants ou des APEL.

Le Journal du Diois pratiquait une sorte de censure consensuelle qui mettait vite un terme aux affrontements, mais il n'empêchait pas systématiquement toute contestation. La discrétion des groupes précités était donc signe, non d'un manque de conviction, mais d'un manque d'assurance. Par contraste, l'article du S.I. s'achève par un défi qui ne peut viser que les partisans du Sénateur- Maire qui font confiance au système : "*... ceux qui refusent de regarder la situation en face, qu'ils nous le disent et nous proposent leurs solutions.*"

A part cela, la nouvelle qui concerne le lycée, la seule, c'est le résultat détaillé du concours de pétanque entre professeurs, agents de service et élèves, remporté par le proviseur et un des professeurs les plus anciens et les plus attachés à l'établissement. À la distribution des prix du 24 juin, il n'y eut aucune mention des inquiétudes et des défis de la semaine précédente ; le discours eut pour thème "*Le Silence*". Etait-ce un choix ironique de l'orateur, professeur politiquement engagé, qui était (ou devint bientôt) secrétaire du SGEN ?

Notons pourtant qu'aux élections cantonales, un conseiller municipal d'opposition décida de ne pas faire campagne pour pouvoir travailler en commun avec la municipalité actuelle. Quant au conseiller général en titre, il continuait à "*mettre dans la balance des intérêts et des passions le poids des connaissances et du prestige attachés aux triples fonctions [qu'il avait] l'honneur de remplir.*"

Nous avons été mutés de Creil (Oise) à Die sur notre demande en 1967. Nous avons pu aller au Lycée de Die quelques jours avant la fin des cours pour préparer notre rentrée et notre déménagement. A part deux qui se démenèrent pour nous rendre service, la majorité des professeurs nous manifestèrent une camaraderie cordiale, mais qui ne progressa que lentement, et surtout en fonction de nos rapports professionnels.

Les gens qui nous entouraient étaient pour beaucoup nés à Die ou aux alentours. Les agents de service l'étaient à peu près tous, et le personnel enseignant et administratif, en grande partie. Pendant trois quarts de siècle, l'établissement s'était constitué peu à peu à l'initiative de

municipalités progressistes, et son intégration totale au système national n'était pas encore achevée. Comme partout ailleurs, dans l'affairement quotidien de l'année scolaire, mais ici tenus en outre par leurs nombreux liens familiaux et amicaux, par leurs responsabilités associatives, nos collègues ne trouvaient pas le temps de fréquenter les nouveaux venus pour les connaître mieux, qu'ils soient isolés dans un village limitrophe ou logés dans la vieille ville.

Par contre, nous étions mieux à même d'observer comment s'administrait un lycée. Dans les grosses usines où nous avons enseigné avant, nous n'en avons pas eu l'occasion. Cela se passait à l'écart, dans les bureaux. A Die, le jour de la rentrée, nous avons trouvé un nouveau principal, et était-ce parce qu'il aimait les palabres à cause de ses origines méridionales, il tenait fréquemment conseil avec les délégués des professeurs au milieu de la cour de récréation. On les voyait là, parlant bas et hochant la tête d'un air préoccupé. Ce principal tenait à montrer son autorité. Il cherchait les abus pour les réprimer et les punir à l'occasion, et sous prétexte de traquer le laxisme remettait en vigueur des règlements périmés qui dataient de la circulation hippomobile. Il voulut par exemple que tous les professeurs qui logeaient aux environs de Die sollicitent de sa haute bienveillance l'autorisation de résider hors de la commune.

Les gens concernés s'exécutèrent avec une résignation amusée. Des contestations avec ce chef autoritaire et fantasque seraient futiles, à quoi bon

impliquer leurs délégués ? Ceux-ci regrettaient les directeurs précédents, leurs rapports amicaux, qui allaient jusqu'à des parties de pétanque aux veilles de vacances. Nos délégués au Conseil d'Administration avaient été cooptés en tant qu'hommes bien informés et de bon sens par les prédécesseurs de M. Guelfucci. Ces sages continuaient donc en tant qu'intermédiaires à nous conseiller la modération et l'indifférence. Selon le règlement de ce temps-là, ils avaient été désignés par un procédé qui n'était pas démocratique, mais qui peut affirmer que nos Conseils d'Administration, conquêtes de mai 68, l'ont été parfaitement, avec leurs votes à main levée, leurs délégués des élèves paternellement ridiculisés, et leurs motions balayées sous la carpe. La secrétaire syndicale du SNES elle-même n'affrontait pas le principal pour des questions jugées mesquines, la vie continuait avec des frictions mais sans heurts.

L'amicale des professeurs organisa un repas de Noël à Chamaloc, autre village limitrophe. Elle démontra involontairement les difficultés de l'intégration. Sur une terrasse vitrée à l'étage, le restaurateur avait dressé une longue table. Le bout le plus proche de l'entrée se remplit d'abord suivant l'ordre hiérarchique, puis par rang d'ancienneté, et donc les nouveaux arrivés, les étrangers au Diois, se trouvèrent regroupés entre eux à l'autre bout. Nos rapports au deuxième trimestre n'évoluèrent guère plus. Il fallut Mai 68 pour accélérer la fusion.

2ème partie : le mouvement en mai-juin 1968

Les émeutes du 10 mai 1968, la grève générale des syndicats ouvriers le 13 n'eurent pas d'effet chez nous avant le 20 mai, date à laquelle nous avons arrêté les cours. Les lycéens manifestèrent à Die le 22 avec l'appui d'un comité de grève auquel participaient les syndiqués enseignants. Les APEL manifestèrent leur accord en recommandant à leurs membres de garder les élèves à la maison. Le 28 mai, le Conseil Général vota un crédit de 250 000 F en faveur des "victimes des événements". Le Conseil municipal de Die vota peu après 4 000 F dans le même but et pour les mêmes motifs. L'annonce du CG était accompagnée d'une longue liste de suppressions et de réductions dans les services publics, effet d'une volonté centralisatrice sans consultation des élus locaux. Il y avait un rappel de nombreuses protestations sans suites.

Depuis le 21 mai, la Fédération de l'Education Nationale (FEN) avait demandé aux syndiqués de rédiger leurs plateformes revendicatives. Elle en ferait une synthèse qui servirait de base aux négociations. Nous pensions bien que venir chaque matin dans l'école vide pour faire acte de présence n'était pas suffisant. Notre première activité syndicale fut de recenser les doléances qui jusqu'alors n'avaient été que faiblement exprimées au coup par coup. Les assemblées et les commissions rassemblaient tous ceux qui voulaient apporter leur contribution, sans qu'il fût question d'appartenance ou de non-appartenance à tel ou tel syndicat. On prenait des notes, j'en mettais quelques unes au propre, une autre syndiquée du SNES (Mme Bosia) les élaguait et leur ajoutait du mordant. Les communications hors de la ville étant très rares, nous nous en

remettions à notre inspiration et à notre expérience quotidienne sans nous concerter avec les échelons supérieurs. Au dénouement, nous fumes agréablement surpris de voir que nos travaux ne cédaient en rien à ceux de lycées plus militants dans de villes plus animées.

Dans les déclarations publiques, nous disions que notre grève était justifiée au plan local par l'annonce de la suppression du second cycle du Lycée de Die et la fermeture du GOD (Groupe d'Orientation Dispersée) de Luc-en-Diois dans le cadre de la carte scolaire. Luc, chef-lieu de canton, avait agi à son niveau comme Die, chef-lieu d'arrondissement avait fait pour son lycée. Le GOD se composait de classes qui faisaient suite à l'école primaire. Elles regroupaient les enfants d'une population dispersée dans l'arrière-pays diois. Passant en Quatrième, ils allaient à Die, où ils devenaient souvent internes. L'existence du Lycée et celle du GOD étaient toutes deux en contradiction avec la politique nationale.

Nous demandions de conserver le Lycée et d'avoir un CET pour ne pas chasser nos élèves de l'établissement après l'orientation du premier cycle. Des contacts étaient pris fréquemment entre les enseignants du Lycée, le reste du personnel, les APEL, et les élèves. La plateforme revendicative demandée par la FEN devint une plateforme commune aux Diois. Elle fut ronéotypée et transmise à la section départementale de la FEN le 24 mai.

Toutes ces séances de réflexion en commun nous permirent de mieux nous connaître, employés de l'administration, agents de service et professeurs. D'ailleurs, après les longs débats de la matinée, il y avait souvent des pique-niques et après-midi en commun à la campagne, chaque ancien faisant découvrir aux autres son site préféré. Nous goûtions les plats des meilleurs connaisseurs de recettes et de produits du pays. Nous herborisions avec la secrétaire du SNES, Seul à l'écart, le principal s'était retranché dans son bureau, ne communiquant qu'avec les gendarmes. Un de nos délégués entra pour le saluer : il donna libre cours à son imagination extravagante et montra l'arme avec laquelle il menaçait d'abattre quiconque essaierait de s'emparer de son bureau !

Le 5 juin les négociations aboutirent à des premières propositions du gouvernement. Les syndiqués décidèrent de poursuivre la grève, ce qui fut pour nous l'occasion d'une dernière proclamation. La grève s'acheva, et bientôt après, l'année scolaire, à l'époque des deux législatives qui donnèrent aux partis proches de De Gaulle une majorité impressionnante. Notre dernière action syndicale fut, à la demande de la section académique (S3) du SNES d'étudier les conditions de mise en place du premier Conseil d'Administration du Lycée à la rentrée.

Mai/Juin 1968 dans « Points de Repères »

Dès les premiers numéros de « Points de Repères » nous avons publié des contributions visant à éclairer le mouvement de Mai-juin 1968 dans les établissements scolaires. Bref rappel ...

N° 1	Mai 1968 et ses suites : Contribution d'un groupe de proviseurs SNPDES-FEN	pp. 9-11
N° 3-4	MAI/JUIN 68 et le SNETAP	p. 3
N° 6	La section académique de Paris du Snes à la veille des événements de 1968 par Louis Le Yaouanq	pp. 10-12
N° 6	Acteurs et terrains du mouvement social de 1968 Contribution de l'IRHSES au colloque organisé par le CHRMSS, rue Malher (décembre 1988)	pp.13-14
N° 7	Le S3 de Paris de mars 1967 à Mai 1968 : les luttes syndicales par Louis Le Yaouanq	pp.11-15
N° 8	Le S3 de Paris de mars 1967 à Mai 1968 : les luttes syndicales par Louis Le Yaouanq (Suite)	pp. 13-15
N° 9	Le S3 de Paris de mars 1967 à Mai 1968 : les luttes syndicales par Louis Le Yaouanq (Suite)	pp. 13 -15
N° 10-11	Le S3 de Paris : les courants de pensée de 1966 à 1968 par Louis le Yaouanq	pp. 9-13
N° 12	Le S3 de Paris : les courants de pensée de 1966 à 1968 par Louis le Yaouanq (Suite)	p. 15
N° 14	Mai-Juin 68 à Grenoble : Témoignage de Clément Bon, secrétaire de la section départementale FEN 38	pp. 1-31
N° 15	Le rapport du S3 de Paris pour le congrès de janvier 69	pp. 2 - 19
N° 15	Courriers relatifs au témoignage de Clément Bon (n° 13)	pp. 20- 22

www.mai-68.fr

1968-2008 : retour aux sources

Comme l'ont encore prouvé les polémiques de la dernière campagne présidentielle, Mai 68 n'a rien perdu de sa charge symbolique. Et « ce n'est qu'un début », au regard de ce qui se prépare pour la commémoration du 40^{ème} anniversaire.

Ainsi le CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) s'est-il proposé de **mener le recensement systématique des publications et manifestations de toutes sortes** (engagées ou non, à Paris et en région) qui marqueront cet anniversaire, espérant par là hisser « l'événement » à la hauteur de ses enjeux historiographiques et mémoriels.

Ce site est divisé en plusieurs rubriques qui tout au long de l'année seront régulièrement mises à jour.

L'**agenda** recense et présente les conférences, débats, colloques, séminaires, évènements culturels, etc. ; l'**annuaire** offre des liens vers les publications en ligne ; une rubrique distincte — **médias**— signale les articles de presse et les émissions de télévision ou de radio ; notre **bibliographie** recense les ouvrages et articles scientifiques consacrés aux années 68. Enfin, une **chronologie** rappelle le déroulé des mois de mai et juin 68, et servira de base à une première exposition virtuelle de photographies et autres documents d'époque (d'autres expositions seront ensuite proposées au fil des mois).

Notre recensement se limitera à 2007 et 2008, années pour lesquelles la tâche est déjà considérable.

Une rubrique spécifique sera bientôt consacrée aux **ressources documentaires sur Mai 68** (fonds d'archives, tracts, affiches, journaux, etc.), détenues notamment par plusieurs membres du CODHOS. L'association Mémoires de 68 avait en son temps publié un précieux répertoire de ressources — Mémoires de 68. Guide des sources d'une histoire à faire, Lagrasse, Verdier, 1993 — ; le CODHOS aimerait désormais le compléter, conformément à sa mission de valorisation du patrimoine des luttes sociales.

Ultimes précisions. L'inscription à la **newsletter** du site permet de recevoir régulièrement des informations sur ses mises à jour. Et grâce à différents formulaires (agenda, annuaire, contact), il est possible de nous signaler les manifestations ou publications qui auraient échappé à notre attention.

(communiqué du CODHOS)

PROJET de LOI RELATIF AUX ARCHIVES

Un projet de loi d'archives voté en première lecture par le Sénat le 8 janvier 2008 va être soumis au vote de l'Assemblée Nationale le 29 avril 2008.

Ce projet de loi contient des dispositions qui portent gravement atteinte à la liberté d'écriture et à la recherche historique.

Il restreint de façon arbitraire le droit d'accès des citoyens aux archives publiques contemporaines (depuis 1933)

L'Association des usagers du service public des Archives nationales (AUSPAN) s'adresse aux députés et sénateurs.

Adresse à Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs

Un projet de loi d'archives voté en première lecture par le Sénat le 8 janvier 2008 va être soumis au vote de l'Assemblée Nationale le 29 avril 2008. Ce projet de loi contient des dispositions qui portent gravement atteinte à la liberté d'écriture et à la recherche historique. Il restreint de façon arbitraire le droit d'accès des citoyens aux archives publiques contemporaines (depuis 1933).

Nous attirons plus particulièrement l'attention des Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs sur les points suivants :

- 1- L'article L 213-2-II crée une nouvelle catégorie d'archives, les archives incommunicables. Certaines archives pourront ne jamais être communiquées au nom de la sécurité nationale ou de la « sécurité des personnes ». D'une part, le législateur est en contradiction manifeste avec ses propres intentions : il déclare à l'art. L 213-1 que les archives publiques sont « communicables de plein droit » pour créer, à l'article suivant, la catégorie archives incommunicables. D'autre part cet article n'a pas aucune raison d'être : les informations concernant les armes de

destruction massives sont couvertes par l'art. 213-2-I-3° et les informations de nature à compromettre la sécurité des personnes sont visées par l'art. 213-2-I-4°. Enfin cet article est contraire aux recommandations du Conseil de l'Europe précisant que « toute restriction doit être limitée dans le temps » (point 2.1.5. de la Recommandation n° R 2013).

Nous demandons la suppression de l'article L 213-2-II.

2- Au nom d'une conception inédite « de la protection de la vie privée des personnes » le projet de loi justifie l'allongement du délai d'ouverture des archives publiques. Ainsi un carton contenant un seul document rendant public une « appréciation ou un jugement de valeur » ne pourra être consultable qu'à l'expiration d'un délai de soixante-quinze ans (art. L 213-2-I-4°). Cette expression particulièrement floue autorisera la fermeture d'archives publiques, tels les rapports de préfet. Qui décidera, et sur quels critères, de leur communicabilité ? Par ailleurs, substituer au délai de soixante ans actuellement en vigueur, un délai de soixante-quinze ans compromet les études historiques sur les années trente, et sur le régime de Vichy puisque cela revient à soumettre au privilège d'une dérogation l'étude de documents aujourd'hui librement accessibles.

Nous demandons la suppression des expressions « appréciations et jugements de valeur » et le retour au délai de soixante ans prévu par la loi du 3 janvier 1979, art. 7-5 protégeant « les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée ». De plus il serait nécessaire que la possibilité d'obtention d'une dérogation (art. L. 213-3) soit explicitement mentionnée au nouvel art. 25-II. Enfin, les délais de réponse n'étant pas fixés, certaines dérogations se font attendre au-delà d'un temps raisonnable. Nous demandons que les réponses parviennent aux demandeurs dans le délai légal de deux mois.

3- L'article L 213-3-I instaure un nouveau régime de dérogation pour la consultation des documents avant l'expiration des délais légaux d'ouverture. Le chercheur devra désormais justifier que ses travaux ne portent pas une « atteinte excessive aux intérêts que la loi a entendu protéger ». Comment définira-t-on « l'atteinte excessive aux intérêts de la loi » ? Le régime déjà extrêmement restrictif de la dérogation se trouve de la sorte encore réduit, au point de laisser craindre sa disparition pure et simple.

Nous demandons le retour au régime de la dérogation prévu par l'art. 8 de la loi du 3 janvier 1979 : « Cette consultation n'est assortie d'aucune restriction, sauf disposition expresse de la décision administrative portant autorisation ».

4- Enfin, le système des protocoles, déjà en vigueur pour les Chefs d'État et dont on a constaté les dérives dans certains cas est étendu aux papiers des ministres (Art. L. 213-4). Il offre à ces derniers, jusqu'à leur décès, la possibilité de traiter les archives publiques produites par eux et par leurs collaborateurs comme des archives privées jusqu'au décès des ministres.

Nous demandons que les protocoles soient soumis à un délai maximal de cinquante ans.

Renouant avec la culture du secret - le mot est employé quatorze fois dans le texte - ce projet de loi, va à l'encontre des recommandations du Conseil de l'Europe et des pratiques et législations en vigueur dans les grandes démocraties occidentales.

Les dispositions extrêmement restrictives de ce nouveau texte sont empreintes de méfiance et sont inspirées par une vue largement fictive de ce qu'est la pratique de l'archive. Ce dont les archives françaises ont besoin en France n'est pas d'un retour déguisé au secret d'état, mais sur le modèle des législations étrangères, d'une plus large ouverture. Peut-on raisonnablement penser que la démocratie française en sortirait affaiblie ?

Association des usagers du service public des Archives nationales (AUSPAN)
avril 2008

Le CA de l'IRHSES s'est réuni le lundi 7 avril au siège du SNES.

Le compte rendu est disponible sur le site de l'IRHSES (www.irhses.snes.edu).

Les adhérents n'ayant pas de connexion internet et qui sont intéressés peuvent le demander par téléphone au : 01 40 63 28 10

IRHSES

Cotisation individuelle : 20 € (soutien : 45 €)

Cotisation pour un S2 : 40 € (soutien : 80 €)

Cotisation pour un S3 : 125 € (soutien : 225 €)